

Arrêté N° 39 – 2024

Le Maire de CHARRON

Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et 411 – 8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils généraux et des Maires),

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

Vu la déclaration d'intention de commencement des travaux déposée le 28 Mai 2024 par L'Entreprise DA SOLUTIONS – 13 Avenue D'aygu – 26200 MONTALIMAR Affaire suivie par ANDRE Diogo pour le remplacement du poteau Télécom au lieu dit « BADORAN » à CHARRON (17230).

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules au niveau des travaux au Lieu dit « BADORAN » pour le remplacement du poteau Télécom.

A R R E T E

Article 1 : Du Mardi 28 mai 2024 au Vendredi 28 juin 2024 inclus, l'autorisation est donnée à DA SOLUTIONS de réaliser le remplacement du poteau Télécom.

Article 2 : pendant les travaux la circulation se fera par alternat manuellement.

Article 3 : La circulation par alternat sera mise en place par l'entreprise DA SOLUTIONS.

Article 4 : la remise en état de la chaussée, des trottoirs et des bas-côtés est impérative.

Article 5 :

- La Directrice Générale Des Services,
- L'Entreprise « DA SOLUTIONS »,
- La Gendarmerie Nationale,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Ampliation sera adressée à l'entreprise « DA SOLUTIONS » et à la Gendarmerie.

Fait à CHARRON, le 29 mai 2024

P/Le Maire,

L'Adjoint délégué,



Michel ANNEREAU